



Vol d'un cartable scolaire dans un magasin avec vigile

Par **bouchez1963**, le **11/12/2008** à **10:21**

Mon fils est allé faire des achats dans un supermarché. Comme à son habitude et selon les recommandations des vigiles il a déposé son sac à dos à l'entrée sans surveillance. À la sortie de caisses il s'est aperçu que son sac avait disparu. La vidéo surveillance du magasin montre effectivement un groupe de jeunes à proximité de tous les sacs laissés par les jeunes lycéens à l'entrée du magasin. On distingue d'ailleurs un jeune qui emporte un sac sans prouver effectivement qu'il s'agisse du sac de mon fils. Nous avons déposé une main courante au commissariat de Valenciennes en attendant la réponse du responsable de magasin. Ce dernier réfute sa responsabilité je ne suis pas d'accord avec lui dans la mesure où l'obligation de déposer les sacs lui incombe et que dans ce cas il doit en assurer la responsabilité. Le préjudice est d'environ de 300 euros. Après un contact téléphonique le gérant nous a proposé deux solutions : soit un dépôt de plainte de notre part et un dépôt de plainte de sa part et une action en justice ou un dédommagement en bons d'achats d'un montant inférieur au préjudice. Ces bons d'achats ne m'intéressent pas dans la mesure où ce type de magasin ne vend pas les articles qui ont été volés. Que me conseillez-vous ? Merci de votre réponse